

CONCOURS EXTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2019

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes ingénieur territorial au sein des services techniques d'INGEVILLE (20 000 habitants). La ville dispose d'un patrimoine bâti relativement important, datant pour l'essentiel du Moyen Âge. Certains de ces bâtiments communaux sont protégés au titre des monuments historiques comme le château et l'église, inscrits à l'inventaire supplémentaire. D'autres petits éléments de patrimoine composés notamment de fontaines ou de lavoirs, sont non protégés.

Dans un premier temps, le Directeur des services techniques (DST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les différents types de protection du patrimoine bâti et leurs implications.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à engager un programme de restauration du patrimoine ancien public et privé de la ville.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Aide-mémoire sur la législation des monuments historiques » - Direction générale des Patrimoines - *culture.gouv.fr* - 2018 - 3 pages
- Document 2 :** « Souscription pour la restauration de l'hôtel de ville d'Hondschoote » - Fondation du Patrimoine - *fondation-patrimoine.org* - 2018 - 2 pages
- Document 3 :** « La protection du patrimoine architectural par les plans d'aménagement généraux » - Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie Luxembourg - *luca.lu* - consulté le 2 octobre 2018 - 5 pages
- Document 4 :** « Dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé et inscrit aux monuments historiques » - Région Grand Est - *grandest.fr* - 21 décembre 2017 - 5 pages
- Document 5 :** « Restauration des remparts, de l'église Saint-Ours et de la Porte Royale » - Ville de Loches - *villes-loches.fr* - consulté le 26 avril 2019 - 4 pages
- Document 6 :** « Les subventions ne suffisent plus à restaurer le patrimoine historique » - Frédéric Ville - *lagazettedescommunes.com* - 13 février 2017 - 3 pages
- Document 7 :** « Valorisation et transmission du savoir-faire en matière de patrimoine bâti » - Marjorie Salvarelli - Parc du Verdon - *parcduverdon.fr* - actualisé en 2018 - 3 pages
- Document 8 :** « Réaliser des travaux sur les monuments historiques » - Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) - *miqcp.gouv.fr* - mis à jour le 3 août 2017 - 3 pages

- Document 9 :** « Protection au titre des "Monuments historiques" » (extrait) - Ministère de la Culture - *culture.gouv.fr* - 17 août 2018 - 2 pages
- Document 10 :** « Patrimoine architectural : comment optimiser la restauration ? » - Sylvie Luneau - *lagazettedescommunes.com* - 11 avril 2016 - 3 pages
- Document 11 :** « Associations et chantiers de bénévoles » - Ministère de la Culture - *culture.gouv.fr* - consulté le 2 février 2019 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.